



N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quatorze**

Le **six novembre à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. M. MACHURET.

Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS.

Mme AUBIN. M. GANTHER. M. TALABARD.

Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. M. HUSSON.

Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT.

Mme CHERVIN. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

DATE DE
CONVOCAION
30 OCTOBRE 2014

DATE D'AFFICHAGE
30 OCTOBRE 2014

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRESENTS : **22**
VOTANTS : **23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : **Mme DUPERROUX.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier reçu du
centre de secours du Donjon.

Ce centre de secours ouvrira une section de jeunes
sapeurs-pompiers à la prochaine rentrée scolaire, en partenariat avec les
centres de secours de Lapalisse, Jaligny-sur-Besbre. Cette section aura
pour vocation d'inciter les jeunes à rejoindre les rangs des sapeurs-
pompiers afin de préparer la relève des centres de secours.

Cette école est sous forme associative et demande le soutien
financier de la commune pour l'achat de matériels, de fournitures de
bureau, etc..., car cinq jeunes Lapalissois ont fait une demande
d'inscription.

Monsieur le Maire propose d'allouer une somme de 50 € par
élève.

Le Conseil entendu les explications de son Président, et après en
avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 €
(50 € x 5 élèves) au centre de secours du Donjon pour aider à la création
d'une école de jeunes sapeurs-pompiers,

- de mandater Monsieur le Maire pour procéder au versement de
cette subvention.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que
dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire

